

Pétitions

● (1110)

PÉTITIONS

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS

M. Derek Blackburn (Brant): Monsieur le président, j'ai l'honneur et le privilège ce matin d'invoquer l'article 106 du Règlement pour déposer une pétition signée par plusieurs de mes électeurs et qui invite le gouvernement à déclencher des élections sur l'Accord de libre-échange parce que, à leur avis, ce sont les Canadiens qui devraient être les juges ultimes de cette question.

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur le président, j'ai l'honneur de déposer deux pétitions signées par des résidents de la ville de Winnipeg et dans lesquelles les signataires déclarent que le gouvernement conservateur n'avait pas été mandaté par le peuple canadien pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. De l'avis des signataires, l'Accord de libre-échange proposé prive non seulement les Canadiens d'un accès sûr au marché américain, un des objectifs clés de ces négociations, mais risque d'entraîner la perte de centaines de milliers d'emplois au Canada.

Les signataires de la pétition prient humblement le Parlement de dissoudre les Chambres et de permettre à la population canadienne de se prononcer sur le projet d'Accord de libre-échange à l'occasion d'élections générales.

LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LES SERVICES DE GARDE
D'ENFANTS AU CANADA

Mme Margaret Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le président, j'ai entre les mains une pétition signée par un certain nombre de Torontois qui estiment que, attendu que les familles canadiennes ont besoin de services de garde de grande qualité, accessibles et peu coûteux, attendu que le gouvernement a promis à plusieurs reprises la prestation de ces services, et attendu que la loi sur les services de garde d'enfants ne comportent ni objectifs nationaux ni dispositions de financement nécessaires et n'assurera pas aux familles l'accès à des services de garde de grande qualité, cette loi va à l'encontre des meilleurs intérêts des jeunes enfants, des femmes ou des familles. Par conséquent, les pétitionnaires requérants prient le Parlement de retirer sur le champ ladite loi sur les services de garde d'enfants.

[Français]

ON DEMANDE LE MAINTIEN À DIX SEMAINES DE LA PÉRIODE
D'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il est aussi de mon devoir de vous présenter des pétitions venant de résidents de ma circonscription, plus particulièrement des communautés d'Acadieville, de Saint-Ignace, de Richibouctou et de Saint-Louis.

Les pétitionnaires déplorent la décision du ministère de l'Emploi et de l'Immigration de changer la période d'admissibilité à l'assurance-chômage, soit de passer de 10 à 16 semaines. Ce changement ne tient pas compte du taux élevé de chômage dans les régions rurales de ma circonscription et les pétitionnaires demandent au Parlement d'apporter des mesures correctives, soit de revenir à la période d'admissibilité de 10 semaines.

[Traduction]

LA RECHERCHE SUR LA PRÉVENTION ET LA GUÉRISON DE LA
SCHIZOPHRÉNIE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le président, j'ai un certain nombre de pétitions à présenter ce matin. La première vient de citoyens de Thunder Bay et d'ailleurs. Ils soulignent que la schizophrénie est une maladie importante au Canada et qu'environ 1 p. 100 de la population en souffre. Les personnes atteintes de schizophrénie et leurs proches éprouvent beaucoup d'angoisse et de souffrances mentales. Cette maladie coûte à notre société plus de 3 milliards de dollars par année en soins de santé directs et en frais de soutien connexes. Les signataires de la pétition font état de certaines découvertes concernant la nature biochimique de ce dérèglement, et du remède que l'on espère découvrir. Ils soulignent que l'on consacre peu d'aide à ce secteur de la recherche.

En conséquence, ils demandent au Parlement de prendre des dispositions pour que les efforts de recherche touchant la schizophrénie soient dorénavant proportionnels à l'ampleur de cette maladie au Canada.

LE RETRAIT DU PROJET DE LOI SUR LES SERVICES DE GARDE
D'ENFANTS AU CANADA

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la deuxième pétition vient de citoyens de Toronto, d'Oshawa et d'autres collectivités situées principalement dans le sud de l'Ontario. Les pétitionnaires soulignent que les familles canadiennes ont besoin de services de garde de qualité, qui soient accessibles et abordables. Pour que les familles puissent y avoir accès, on a dit à maintes reprises que le gouvernement du Canada devait présenter une mesure législative établissant des objectifs nationaux et prévoyant les mécanismes nécessaires à la création d'un système global de services de garde à but non lucratif, accessible à toutes les familles. Le projet de loi sur les services de garde d'enfants que le gouvernement a déposé n'établit pas d'objectifs nationaux et ne comporte pas de mécanismes de financement nécessaires. Par conséquent, il n'est pas dans l'intérêt des jeunes enfants, des femmes ou des familles du Canada. En conséquence, les signataires de la pétition demandent au Parlement de retirer immédiatement son projet de loi sur les services de garde d'enfants.

L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE ENTRE LE CANADA ET LES
ÉTATS-UNIS

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le président, la troisième pétition vient de citoyens de Thunder Bay, qui estiment que le gouvernement conservateur n'a pas été mandaté par la population canadienne pour conclure un accord de libre-échange avec les États-Unis. Durant les négociations commerciales bilatérales, le premier ministre (M. Mulroney) a promis que l'on ne porterait pas atteinte à la souveraineté du Canada. Les pétitionnaires estiment toutefois que l'Accord commercial négocié par le gouvernement Mulroney menace l'essence même de la souveraineté politique et économique du Canada, puisqu'il enlève au gouvernement canadien le pouvoir de contrôler efficacement la propriété étrangère, de mettre en valeur ses ressources énergétiques dans l'intérêt des Canadiens et de faire en sorte que chaque région ait les mêmes possibilités.

Étant donné que l'Accord de libre-échange porte atteinte à la liberté d'action politique du Canada, les pétitionnaires demandent au Parlement de se dissoudre et de donner à la